

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'**arrêté n°2020-06 en date du 30 juillet 2020**, il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Verdun-Sur-Garonne, permettant :

- La modification du règlement écrit des zones A et Ux pour corriger des erreurs de rédaction,
- La correction d'erreurs de report du périmètre et de retranscription du règlement écrit des ZAC du Médou et du Barry,
- La modification de la rédaction de certains points du règlement écrit des zones U concernant les stationnements, les annexes, les accès et les implantations pour garantir une autorisation d'urbanisme moins sujette à interprétation,
- La création d'Orientations d'Aménagement Programmées (OAP) en zones Ua, Ub et Au.

L'enquête publique se déroulera du 31 août 2020 à 14h au 1^{er} octobre 2020 à 19h30 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Philippe Albafouille a été désigné en qualité de **commissaire enquêteur** par le Président du Tribunal administratif de TOULOUSE.

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public **au siège de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (120 avenue Jean Jaurès – 82370 Labastide Saint Pierre) et dans la mairie concernée (1 place de la mairie – 82600 Verdun-Sur-Garonne)**, pendant la durée de l'enquête, du 31 août 2020 à 14h au 1^{er} octobre 2020 à 19h30 inclus, aux jours et horaires suivants, à l'exception des jours fériés :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne ;
- Les lundis, mardis, mercredis de 8h30 à 12h et jeudis de 15h à 19h, à la mairie de Verdun-Sur-Garonne.

Le commissaire enquêteur sera présent pour recevoir les observations écrites ou orales du public, à la mairie de Verdun-Sur-Garonne (1 place de la mairie – 82600 Verdun-Sur-Garonne) aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 31 août 2020 de 14h à 17h,**
- **Samedi 19 septembre 2020 de 9h à 12h,**
- **Jeudi 1^{er} octobre 2020 de 15h à 19h30.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de modification du PLU et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur les registres ouverts à cet effet au siège de la Communauté de Communes (120 avenue Jean Jaurès - 82370 Labastide Saint Pierre) et dans la mairie concernée (1 place de la mairie – 82600 Verdun-Sur-Garonne) ou les adresser par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur au siège de la Communauté de Communes (adresse : Monsieur le Commissaire enquêteur – Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne - 120 avenue Jean Jaurès - 82370 Labastide Saint Pierre).

Les observations, propositions et contrepropositions pourront également être déposées sur le registre dématérialisé via un lien sur le site internet de la Communauté de Communes (www.grandsud82.fr) ou via l'adresse mail dédiée suivante enquete-publique-1181@registre-dematerialise.fr

Les observations et les pièces jointes transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1181>

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (www.grandsud82.fr) et consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes (120 avenue Jean Jaurès – 82370 Labastide Saint Pierre), aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12 heures et de 14h à 17h.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la communauté de communes dès la publication du présent avis.

Le projet d'évolution du PLU de la commune de Verdun-Sur-Garonne a bénéficié d'une dispense d'évaluation environnementale. Les informations relatives à l'environnement se rapportant à ce projet se trouvent dans le dossier d'analyse au cas par cas qui a été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Occitanie. La dispense d'évaluation environnementale par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sera jointe au dossier d'enquête publique.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées sur les deux dossiers soumis à l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Tarn-et-Garonne et à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulouse. Une copie sera déposée au siège de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, dans la mairie concernée et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la Communauté de Communes (www.grandsud82.fr).

À l'issue de l'instruction :

- Le conseil communautaire pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification du PLU,
- Le conseil communautaire approuvera par délibération la modification du PLU de Verdun-Sur-Garonne.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme au siège de la Communauté de Communes.